

étalon hollandais, égouttages de sucre, melado, melado concentré, fonds de bassins, sucre aggloméré, $\frac{1}{2}$ c. par livre, les emballages d'usage ordinaire étant francs de droit.

393. Glucose ou sucre de raisin, sirop de glucose ou de sorgho ou tout sirop contenant un mélange de ceux-là, $\frac{1}{4}$ c. par livre.

394. Sucre candi, brun ou blanc, et confiseries, y compris les gommes sucrées, les écorces confites et le *pop corn*, $\frac{1}{2}$ c. par livre et 35 p. c. *ad valorem*.

396. Sirops et mélasses de tout genre non spécifiés ailleurs, de canne ou de betterave et toute imitation ou contrefaçon, $\frac{3}{4}$ c. par livre.

397. Mélasses de raffineries de sucre de canne, importées directement du pays où la canne est cultivée, et qui n'auront subi aucune préparation ou mélange après avoir quitté le pays d'origine, (futs en bois en franchise).

a) Donnent une inclinaison de 40 degrés ou plus au polariscope, $\frac{1}{4}$ c. par gallon. De 35 à 40 degrés, $\frac{1}{2}$ c. par gallon, plus 1 c. par gallon pour chaque degré ou fraction de degré au-dessous de 40.

RÉSOLU : Qu'il est expédient de décréter que les résolutions précédentes et les changements qu'elles opèrent dans les droits de douane et d'accise soient applicables à partir du 3 mai courant.

RÉSOLU : Qu'il est expédient d'amender la loi 54-55 Victoria, chapitre 31, déjà amendée par la loi 55-56 Victoria, chapitre 8, de manière à décréter que, sous réserve des règlements et restrictions imposés par le Gouverneur-Général en conseil, il pourra être payé aux fabricants de sucre de betterave produit au Canada, et provenant exclusivement de betterave récoltée au Canada, entre le 1^{er} juillet 1895 et le 1^{er} juillet 1897, une prime égale à 75c. par 100 livres, plus un centin par 100 livres pour chaque degré ou fraction de degré au polariscope au-dessus de 70 degrés, mais jusqu'à concurrence seulement de \$1 00 par 100 livres.

COMPTES-RENDUS

CHAMBRE DE COMMERCE DE LÉVIS

L'assemblée générale annuelle de la Chambre de Commerce de Lévis a eu lieu hier soir, sous la présidence de M. Ed. Dupré, président.

Etaient présents : MM. Théo. Arsenault, Chs. Darveau, Eus. Belleau, J. E. Mercier, Alb. Lambert, O. Audet, Chs. Simson, Geo. Lambert, A. R. Roy, Chs. Morency, J. Buchanan, Dr N. Lacerte, J. B. Michaud, Alp. Dumontier, Jos. Verreault, Henri Carrier et Alf. Lemieux, secrétaire.

M. le secrétaire donne lecture à la chambre de diverses communications officielles, une entre autres provenant du ministre des postes d'Ottawa informant la Chambre de Commerce de Lévis que sa demande relative à la réduction du tarif postal pour les bureaux de postes des municipalités environnantes de Lévis, sera prise en sérieuse considération.

M. le président fait ensuite un exposé des travaux accomplis dans le cours de l'année. Il dit que les questions qui ont été mises à l'étude sont les mêmes que celles de l'an dernier, et se rapportent

entre autres : à la construction d'un aqueduc et d'un système de drainage, à l'établissement de la lumière électrique, à la construction d'un bureau de poste et à la réduction du tarif postal pour les bureaux environnant Lévis.

La question de l'aqueduc et du drainage est à l'étude depuis plusieurs années. Récemment, une compagnie a fait des offres si sérieuses à la corporation, que le conseil de ville l'a autorisée de faire des plans et un rapport démontrant jusqu'à quel point ce projet est réalisable. Dans cette entreprise, la corporation n'encourt aucune responsabilité et n'aura pas à augmenter la taxe.

Depuis trois ans la chambre de commerce s'occupe de la question de doter Lévis d'un bureau de poste. Une nombreuse correspondance a été échangée avec le ministère des postes à ce sujet, mais jusqu'ici nous n'avons jamais reçu de réponse satisfaisante. Mais la chambre continue ses démarches, et a manifesté aux autorités postales son désir formel d'avoir une réponse définitive.

En terminant ses observations, M. le président exprime l'espoir qu'à l'avenir les séances de la chambre de commerce seront plus fréquentes et que les membres feront preuves de plus d'assiduité.

On discute ensuite la condition financière de la chambre, puis on procède à l'élection des officiers. Ont été élus :

Président—M. Ed. Dupré.

Vice-président—M. Damase Lainé

Secrétaire—M. Alfred Lemieux.

Membres du conseil—MM. J. B. Michaud, Alb. Lambert, Théo. Arsenault, J. Buchanan, Chs. Darveau, Dr N. Lacerte, Geo. Lambert, A. R. Roy, J. E. Mercier, Jos. Verreault, J. I. Garneau et Henri Carrier.

M. Mercier fait remarquer le tarif différentiel qu'on applique pour le transport de marchandises de Pointe Lévis à la gare de l'Intercolonial à Lévis. Ainsi un paquet expédié de Montréal, m'a coûté 30 cts. de fret de Montréal à Pointe Lévis, et de plus 15 cts. de Pointe Lévis à la gare de l'Intercolonial en cette ville. Il demande que la chambre de commerce s'occupe de faire modifier cet état de choses, et d'obtenir un tarif plus rationnel.

M. H. Carrier suggère de demander à la compagnie du Richelieu, dont les bateaux accostent à Lévis tous les matins, de faire débarquer ici les marchandises destinées à Lévis.

Ces marchandises sont débarquées à Québec et les marchands de Lévis sont obligés de les faire traverser, ce qui les oblige de faire des déboursés additionnels qui, par le moyen suggéré, seraient exemptés. M. Carrier croit que le gérant de la compagnie Richelieu sera bien disposé à consentir à cette amélioration.

La chambre s'occupera immédiatement de ces deux suggestions.

Après les remerciements d'usages à l'adresse des officiers sortant de charge, la chambre s'ajourne.

CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTREAL.

La Chambre de Commerce a eu hier son assemblée générale mensuelle sous la présidence de M. H. Laporte.

M. Stanislas Côté agissait comme secrétaire.

Etaient présents : MM. J. Contant, D. Parizeau, J. Haynes, G. Balcer, G. Boivin, A. Racine, J. H. Chagnon, J. Monier, D. Marsan, L. J. A. Surveyer, C. A.

Armstrong, Pierre Doucet, Chs. Desmar-teau et N. Garand.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, le secrétaire donne lecture d'une copie d'un projet de loi proposé à la Chambre des Communes par M. McLennan, député de Glengarry.

Ce projet de loi a pour but d'empêcher que le gouvernement accorde des contrats publics aux étrangers. Après quelque discussion, la chambre entière s'est prononcée contre ce projet de loi et une résolution a été adoptée priant le ministre du commerce de faire son possible pour empêcher l'adoption de ce bill.

Le comité chargé d'étudier les relations commerciales avec la France, dépose son rapport, qui est lu par le rapporteur, M. Geo. Balcer.

Sur motion de M. Parizeau, secondé par M. Boivin, ce rapport est adopté à l'unanimité. Un comité composé du vice-président, du secrétaire et du trésorier, est chargé de voir à l'impression et à la traduction de ce document qui devra être adressé à toutes les chambres de commerce du pays, ainsi qu'au ministère du commerce, à Ottawa. (Ce rapport sera publié *in extenso* dans le PRIX-COURANT).

M. Balcer propose, secondé par M. Monier, qu'une délégation composée de MM. H. Laporte, J. Contant, G. Balcer et R. Bickerdike, soit chargée d'aller présenter le rapport au gouvernement à Ottawa et de demander la prise en considération de ses conclusions. Adopté.

M. Parizeau propose, secondé par M. Boivin, que la délégation sonde en même temps les ministres pour savoir s'ils sont disposés à aider à la fondation du musée commercial. Adopté.

M. J. Contant, vice-président, fait rapport de la visite faite par les membres du conseil aux salles d'enseignement de la Société des Arts du Canada.

Sur proposition de M. Monier, secondé par M. Lacasse, une motion exprimant le désir de la chambre que le conseil ne soit pas restreint dans le choix des membres de ses comités aux seuls membres du conseil est déférée au comité de législation.

Les membres suivants sont ensuite admis à faire partie de la chambre de commerce :

MM. D. Z. Bessette, S. G. Marsan, E. H. Lemay, G. N. Moncel, Joseph Brosseau, D. Laviolette, T. Dubreuil, H. Miles, A. Lambert, P. Doucet, J. E. Sénécal, D. Marsan.

M. le secrétaire annonce à la chambre la mort de M. Louis Perrault, imprimeur et l'un des membres de la Chambre de Commerce.

Des résolutions de condoléances proposées par MM. Boivin, Racine et Desmar-teau, sont adoptées.

Puis la séance est levée.

En Suède, la population féminine dépasse de 148,630 la population masculine. Il en est ainsi, généralement, dans tous les pays à grande émigration, les femmes émigrant moins que les hommes.

Le canal Impérial, en Chine, a plus de 1,000 milles de longueur. Le canal du Midi ou canal du Languedoc, qui joint l'Atlantique à la Méditerranée, a 148 milles de longueur. Il a plus de 100 écluses et environ 50 aqueducs. Son point culminant est à 600 pieds au-dessus du niveau de la mer, il est navigable pour des bateaux de 600 tonneaux.